



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITEUR : Kevin Kobus
Sous-ministre adjoint

DATE : Le 26 mai 2004

OBJET : Financement du transport des élèves

La présente donne suite à la note n° 2004:B5 et contient des précisions sur le financement du transport scolaire pour 2004-2005.

Nouveau modèle de financement du transport des élèves

Comme l'indique la note susmentionnée, le gouvernement instaure en 2004-2005 un nouveau modèle de financement du transport des élèves qui répondra aux besoins divers des conseils scolaires de la province. Ce modèle est décrit dans le document intitulé *Nouveau modèle équitable de financement du transport des élèves en Ontario: document de travail*, qui sera bientôt disponible sur le site Web du ministère à: <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/0405/index.html>.

Le gouvernement a l'intention de mettre ce modèle à l'essai en 2004-2005 tout en procédant à des consultations. Au cours de l'année à venir, le personnel du ministère continuera de travailler avec des membres du Comité d'étude du financement du transport des élèves et d'autres partenaires du secteur de l'éducation pour mettre au point tous les éléments du modèle.

Le nouveau modèle incorpore les 11 éléments décrits dans la note n° 2003:B15, qui a été envoyée aux conseils scolaires en juin dernier, et tient compte d'un certain nombre de facteurs qui échappent au contrôle des conseils scolaires et influent sur leur capacité d'offrir des services de transport, comme le lieu de résidence des élèves, l'emplacement des écoles, le réseau routier et le climat.

Des paramètres provisoires ont été attribués à chacun de ces facteurs dans le but de calculer les subventions et de mettre le nouveau modèle à l'essai en 2004-2005. Ces paramètres seront revus au cours du processus de consultation pour faire en sorte qu'ils reflètent bien les facteurs qui influent sur le transport des élèves. Les changements qui résulteront de ce processus de consultation, le cas échéant, seront intégrés dans le modèle pour l'année scolaire 2005-2006.

Si le processus de consultation entraîne des changements aux paramètres de financement qui ont été adoptés pour 2005-2006 (ou pour des années ultérieures), les prévisions décrites dans le document de travail pourraient induire en erreur. Les conseils scolaires auraient intérêt à ne pas prendre de décisions importantes qui pourraient avoir un impact sur leurs dépenses en matière du transport des élèves jusqu'à ce que les résultats de la consultation soient disponibles.

Stabilité du financement

Afin d'assurer l'instauration responsable de ce nouveau modèle de financement et la stabilité du système, les allocations prévues en vertu du nouveau modèle seront augmentées de façon progressive. La subvention ne sera pas réduite pour les conseils qui recevraient un montant inférieur à celui reçu en 2003-2004 en raison de l'application de la nouvelle formule. Par ailleurs, puisque d'autres consultations seront nécessaires avant de finaliser les paramètres de financement, le pourcentage des augmentations dont bénéficieront certains conseils en vertu du nouveau modèle de financement sera plafonné, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Comme l'a annoncé le ministre, les repères utilisés pour calculer les diverses composantes du modèle de financement de l'éducation ont été augmentés afin de tenir compte des hausses récentes des coûts. Par conséquent, en 2004-2005, tous les conseils bénéficieront d'une augmentation de 2 pour cent du financement du transport des élèves, en plus des montants qui leur seront accordés par suite de l'instauration progressive du nouveau modèle. On estime que, en 2004-2005, le montant de l'allocation pour le transport scolaire s'élèvera à 684,7 millions de dollars, soit une hausse de 33,5 millions de dollars ou 5,1 pour cent par rapport à l'allocation versée en 2003-2004.

Comparaison entre l'allocation résultant du nouveau modèle et l'allocation versée en 2003-2004	Hausse accordée par suite de l'instauration progressive du nouveau modèle	Hausse du repère	Variation totale du financement du transport des élèves
Hausse supérieure à 30 %	10,0 %	2,0 %	12,0 %
Hausse supérieure à 15 % et inférieure ou égale à 30 %	5,0 %	2,0 %	7,0 %
Hausse supérieure à 2,5 % et inférieure ou égale à 15 %	2,5 %	2,0 %	4,5 %
Hausse inférieure ou égale à 2,5 % (p. ex. x %)	x %	2,0 %	x + 2 %
Baisse	0,0 %	2,0 %	2,0 %

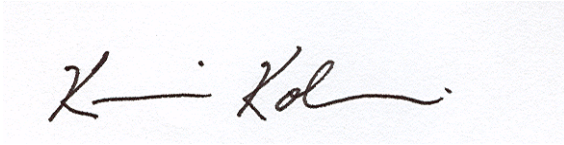
Consortiums de transport

Le gouvernement reconnaît que les conseils ont déployé beaucoup d'efforts pour améliorer l'efficacité du système de transport des élèves en créant des consortiums, mais il y a encore beaucoup à faire. Nous encourageons vivement les conseils scolaires à conclure des partenariats et à trouver des moyens d'assurer le transport des élèves tout en évitant les doubles emplois.

La note n° 2003:B15 indiquait que des allocations seraient versées aux conseils scolaires pour le transport des élèves à condition qu'ils fassent partie d'un consortium. Cette exigence a été suspendue pour 2004-2005. Lors des consultations qui se dérouleront au cours de l'année à venir sur le nouveau modèle de financement, les conseils auront aussi la possibilité de donner leur avis sur la question des consortiums.

Renseignements supplémentaires

Veillez adresser vos questions concernant le nouveau modèle de financement du transport des élèves à Drew Nameth, au 416 325-4030 (courriel : drew.nameth@edu.gov.on.ca), ou à Kerry Pond, au 416 212-1180 (courriel : kerry.pond@edu.gov.on.ca).

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Kevin Kobus". The signature is written in a cursive style with a horizontal line extending to the left.

Kevin Kobus
Sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances
de l'éducation élémentaire et secondaire

c.c. Surintendantes et surintendants des affaires
Gestionnaires du transport